



## **REGLEMENT INTERIEUR – RESIDENCES NEMEA**

Chers clients, vous venez de confirmer un séjour sur une résidence du groupe Nemea. Aussi, nous nous permettons de vous rappeler les règles à respecter au sein de nos structures.

### **Check in**

Le jour de votre arrivée vous devez remettre le bon d'entrée que notre société vous a fait parvenir lors du paiement du solde de votre réservation. Le responsable de la résidence peut vous accueillir entre 17 et 19 heures.

(Si vous pensez arriver au-delà des horaires de réception, merci de contacter la résidence pour organiser votre arrivée)

### **Check out**

Au jour indiqué sur votre contrat de réservation l'appartement doit être libéré avant 10 heures du matin. Il doit être rendu en parfait état de propreté.

### **Caution**

**De 350 € à 450€**

Votre caution vous sera restituée lors de votre départ après vérification de l'inventaire. Tout objet cassé ou détérioré dans les logements et les parties communes, ainsi que les frais éventuels de nettoyage et de remise en état des lieux, si cela est nécessaire, seront mis à votre charge. Si le montant de la caution s'avérait insuffisant, il vous serait demandé de la compléter. En cas de départ anticipé hors des heures d'ouverture de la réception, la caution vous sera retournée dans un délai de huit jours à compter de votre départ.

La caution est également valable sur l'utilisation des espaces communs et aquatiques (piscine, sauna et salle de sport).

### **Nuisances sonores**

Afin de respecter le repos de chacun, nous vous remercions de prendre toutes les précautions nécessaires pour que le calme soit de rigueur dans toute la résidence dès 22h00.



## **Ordures ménagères**

Un local poubelle se situe au sein de la résidence ou à proximité. Merci de déposer vos sacs fermés dans les containers. Des containers à verre sont également à votre disposition à proximité.

## **Piscines**

NEMEA met à votre disposition des infrastructures de loisirs. Toutefois, nous vous rappelons qu'entre autre :

- l'accès des enfants aux piscines ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité,
  - les accès aux saunas, bains à remous et spas sont interdits aux enfants.
  - Seules les tenues figurant sur les panneaux à l'entrée des espaces aquatiques sont tolérées.
- D'autre part, l'usage des équipements de loisirs est strictement interdit aux personnes ne séjournant pas dans la résidence.

Les piscines sont ouvertes toute la semaine de 10h00 à 19h00 hors vacances scolaires, de 10h00 à 20h00 en période de vacances.

Les prestations telles que piscines, sauna, salle de sport... peuvent être fermées les jours d'arrivée ou un jour dans la semaine pour entretien.

## **Conditions de séjour**

Au sein de la résidence, le client doit se comporter envers le personnel et les infrastructures en «personne raisonnable». A défaut, il pourrait se voir expulsé de la résidence. La consommation d'alcool est interdite dans les parties communes. Nous attirons votre attention sur le fait que nos résidences ne sont pas adaptées à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux. Néméa se réserve le droit de refuser l'accès au logement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette prescription au profit de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux se présentant à l'accueil de la résidence et de procéder à l'annulation immédiate du séjour.

Lu & Approuvé le :

Signature :